

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 mars 2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Présentation du rapport financier au 31 décembre 2015.
5. Dépôt et adoption du rapport financier au 31 décembre 2015.
6. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2016.
7. Parole à l'assistance
8. Rapport
 - 8.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 8.2 De l'inspecteur municipal
 - 8.3 Du directeur des incendies
 - 8.4 Du maire – Voir feuille de plénière
 - 8.5 Des conseillers, conseillère
9. Finances
 - 9.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 9981 à 10 003 au montant de 20 178.22 \$ et les prélèvements numéro 1585 à 1601 au montant de 11 976.95\$, adoption des comptes à payer au 29 février 2016 au montant de 5 179.30 \$ et des salaires payés pour un montant de 18 488.18 \$.
10. Correspondance
11. Suivi des dossiers
 - 11.1 Tableau
12. Avis de motion
13. Résolutions
 - 13.1 Adhésion de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau à « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ».
 - 13.2 Appui à Ovila David Huard pour demande de commandite à la MRC de Papineau.
 - 13.3 Soutien au comité d'accueil pour les Belges 2016.

13. Varia
14. Questions posées par les membres
15. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2016-03-035

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claude Joubert que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2015.

Le rapport financier a été présenté par Monsieur Michel Malo, C.A. de Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateur de la municipalité.

2016-03-036

Dépôt et adoption du rapport financier au 31 décembre 2015.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-037

Approbation du procès-verbal du 8 février 2016

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 février 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-038

Approbation du procès-verbal du 11 février 2016

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 février 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

Madame Denise Jourdain et Monsieur Aimé Morin étaient présents.

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

- **De l'inspecteur municipal**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

- **Du directeur des incendies**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

- **Du maire**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

- **Des conseillers**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

2016-03-039

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 29 février 2016 et des salaires payés pour un montant de 18 488.18 \$

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-02-2016 AU 29-02-2016) payés par les chèques numéros 9981 à 10 003 au montant de 20 178.22 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1585 à 1601 pour un montant de 11 976.95 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 29 février 2016 : 18 488.18 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

2016-03-040

Adhésion de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau à « l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ».

ATTENDU QUE la Municipalité de régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997 ;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente ;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de **Fassett** accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour » ; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ANNEXE « A »

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour

ARTICLE 1

QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse de la Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

QUE chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de

Province de Québec
Municipalité de Fassett
contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des
Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ per capita selon la
population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre
2014, adopté par le gouvernement du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-041

**Appui à Ovila David Huard pour demande de commandite à la MRC de
Papineau.**

ATTENDU QUE Monsieur Ovila David Huard est un artiste de la région ;

ATTENDU QUE Monsieur Ovila David Huard a été sélectionné afin
d'exposer ses œuvres lors d'une exposition international
importante à Cannes en septembre prochain ;

ET QUE Monsieur Ovila David Huard doit défrayer les coûts pour le transport,
l'hébergement et l'inscription ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett appui les démarches de Monsieur Ovila
David Huard à demander une commandite à la MRC de Papineau.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-042

Soutien au comité d'accueil pour les Belges 2016.

CONSIDÉRANT l'importance d'entretenir les contacts créés lors de notre
mission socio-économique 2015 ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil des maires de la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT le plus qu'excellent accueil que nous avons reçu à Namur
(Belgique) ;

CONSIDÉRANT la venue de Patros du premier au treize juillet 2016 ;

CONSIDÉRANT la venue des Wallons à la première semaine du mois d'août
2016 ;

CONSIDÉRANT la venue du gouverneur M. Denis Mathen de la province de
Namur (Belgique) ;

CONSIDÉRANT la venue du directeur exécutif NEW, M. Frédéric Laoux ;

CONSIDÉRANT la venue du bourgmestre de Namur et ministre M. Maxime
Prévost ;

CONSIDÉRANT la venue des présidents de quartier de la ville de Namur ;

CONSIDÉRANT la venue des Échasseurs qui présenteront un spectacle le 5
août 2016 ;

CONSIDÉRANT l'impact médiatique et financier sur la MRC Papineau ;

CONSIDÉRANT la demande d'un nouveau groupe de visiteurs à la MRC pour
l'année 2017;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE la municipalité de Fassett soutient financièrement d'un montant de 100.00 \$, le comité d'accueil des Belges pour permettre ainsi une réception de qualité.

Adopté à l'unanimité

2016-03-043

Octroi du contrat pour le paiement des transferts concernant le redressement des subventions 2014 et 2015 à Raymond Chabot Grant Thornton.

ATTENDU QUE Raymond Chabot Grant Thornton est le vérificateur de la municipalité ;

ATTENDU QUE le gouvernement applique des nouvelles normes concernant la vérification ;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat pour le paiement des transferts concernant le redressement des subventions 2014 et 2015 à Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 1 450.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2016-03-044

Levée de l'assemblée

20h50 Il est proposé par Claude Joubert que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale